

Le Département des Deux-Sèvres, signataire du nouveau protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur le territoire de la CAN

Ce mardi 25 septembre, le Département, la CAN et l'Etat signe un nouveau protocole d'accord PLIE pour la période 2018-2021. **Validé en commission permanent le 25 juin dernier, le PLIE 2018-2021 se décline selon les orientations suivantes :**

- l'accompagnement professionnel renforcé et personnalisé des participants par le biais de référents de parcours ;
- le développement d'étapes de parcours à travers la mobilisation des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- le développement d'étapes de parcours à travers la création d'un guichet unique clauses d'insertion ;
- la levée des freins à l'emploi ;
- l'accès à l'emploi des participants ;
- le soutien aux initiatives locales favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Dans le cadre de ce nouveau protocole PLIE qui porte sur la période 2018-2021, l'enveloppe dédiée à ce plan local pour l'année 2018 s'élève à 305 250 euros dont une enveloppe de 173 000 euros provenant du Fonds social européen (124 000 euros pour les référents de parcours, 28 000 euros au titre de l'animation territoriale et la coordination des parcours ainsi que 21 000 euros pour le " guichet unique clauses d'insertion) et un montant de 54 000 euros pour les postes de référents de parcours versé par le Département au titre du Programme départemental d'insertion (PDI).

Une politique départementale volontariste en faveur de l'insertion

En 2018, le Département, bâtisseur de véritables parcours d'insertion en partenariat avec les acteurs locaux, consacre plus de 2 millions d'euros au titre du PDI pour les actions de retour à l'emploi (mobilité, actions de remobilisation...), pour le suivi des allocataires par un référent unique et pour l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, actions de placement en entreprises). Le FSE a également été mobilisé en 2018 en complément des actions menées au titre du PDI à hauteur de 1,2 million d'euros.

Le Département dispose également d'un fonds d'aide aux jeunes dont le montant s'élève à 100 000 euros.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire du CDIE (contrat départemental d'insertion en entreprise), souhaite permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à un emploi durable sur le marché du travail en favorisant leurs recrutements par les entreprises. 67 CDIE ont été signés à la mi septembre

Des collaborations mises en œuvre depuis 2015

Les modalités d'intervention du PLIE, dispositif de coordination territoriale des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ont été formalisées au sein d'un Protocole 2015-2017 signé par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, la CAN et l'Etat. Ce document arrivé à échéance, a déterminé sur cette période, les objectifs et les priorités déterminés par ces partenaires, chacun dans le cadre de leurs compétences respectives.

Sur la période 2015-2017 :

- 966 personnes ont été accompagnées dont 71 % d'allocataires du RSA. 202 personnes dont 134 allocataires du RSA sont sorties du dispositif PLIE vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, formations qualifiantes) soit 25 % en moyenne du nombre total de sorties ;

- En matière de Fonds Social Européen (FSE) dont la gestion est assurée par le Département. Ce dernier, chef de file des politiques d'insertion, s'est positionné comme organisme intermédiaire de gestion du FSE afin de mobiliser des aides publiques pour maintenir des actions d'insertion socio-professionnelle destinées aux Deux-Sévriens en difficulté économique et sociale. Le Fonds social européen a programmé un montant de 461 942 euros en faveur de l'animation départementale et territoriale des dispositifs et de l'offre d'insertion, l'ingénierie de parcours, l'animation et les actions de support ainsi qu'en faveur de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en parcours d'insertion ;

- le Département des Deux-Sèvres a versé 210 000 euros pour le financement de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre par les référents de parcours (5 ETP) portés par 5 structures (Association intermédiaire du Niortais, Mission pour l'insertion et pour l'emploi, les centres socioculturels du Marais et de Mauzé, Association pour la formation professionnelle et le développement de l'éducation permanente).